

Erratum

Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis de consultation du *Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription* qui a été publié dans la section 3.2.1 du bulletin du 23 février 2007 (Vol 4, n° 8).

On aurait dû lire que la date de fin de la consultation est le **20 juin 2007** au lieu du 16 juin 2007.

Le 2 mars 2007